



Formation aux premiers secours et gestes qui sauvent

publié le 31/10/2021

Descriptif :

Le développement d'une culture commune de la sécurité passe par la sensibilisation et la formation des élèves, aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, durant leur scolarité [...]

Le développement d'une culture commune de la sécurité passe par la sensibilisation et la formation des élèves, aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, durant leur scolarité.

Une formation aux premiers secours obligatoire

La formation aux premiers secours est obligatoire. La sensibilisation à la prévention des risques et l'enseignement des règles générales de sécurité pour une éducation à la responsabilité répondent à des exigences éducatives de sécurité civile et de santé publique.

Les premiers secours et gestes qui sauvent

Sensibilisation des élèves aux gestes qui sauvent (G.Q.S.) et la formation "prévention et secours civiques" de niveau 1 (P.S.C. 1)

La sensibilisation aux gestes qui sauvent

D'une durée de deux heures, la sensibilisation aux "gestes qui sauvent" permet d'acquérir les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours.

Le certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C. 1)

Un certificat de compétences en "Prévention et secours civiques de niveau 1" est délivré aux collégiens lorsqu'ils ont suivi cette formation aux premiers secours. Véritable certificat de compétences de citoyenneté sécurité civile, le P.C.S. 1 atteste de la capacité à prévoir les risques et à reproduire les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique (malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc.).

Plus d'informations :

<https://www.education.gouv.fr/formation-aux-premiers-secours-et-gestes-qui-sauvent-11561> 